

CONSULTATIVE ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

FIRST ORDINARY SESSION

Fifteenth Sitting - 5th September 1949 Doc. 68

CONSIDERATION OF ANY NECESSARY CHANGES
IN THE POLITICAL STRUCTURE OF EUROPE

to achieve a greater unity between the Members of the Council of Europe and to make an effective European co-operation in the various spheres specified in Article I of the Statute

AMENDMENT¹

proposed by MM. PARRI and BERGMANN
to the Report of the Committee on General Affairs
(Doc., No. 57)

Part III, delete paragraph C, and insert:

"The Assembly,

"considering that it is under an obligation to discuss before it is too late the urgent and essential problems connected with the political and economic reorganisation of Europe,

"recommends that the Committee of Ministers consider the possibility of convening another Session of the Assembly during the winter of 1950,

"and place on the Agenda of that Session both the question of the admission of Germany to the Council of Europe and the examination of the urgent steps proposed by the Committee of Ministers and by the competent Committee of the Assembly to meet the economic crisis."

¹ Withdrawn after discussion. See: Doc. No. 57, Report; Nos. 60 to 63, 65 to 67, Amendments and Official Report No. 15.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE

Quinzième séance - 5 septembre 1949 Doc. 68

ÉTUDE DES CHANGEMENTS
DANS LA STRUCTURE POLITIQUE DE L'EUROPE

qui pourraient être nécessaires pour réaliser une union plus étroite entre les Membres du Conseil de l'Europe et une coopération effective dans les différents domaines spécifiés à l'article premier de son Statut

AMENDEMENT¹

présenté par MM. PARRI et BERGMANN
au rapport de la commission des Affaires Générales
(Doc., n° 57)

Remplacer le texte proposé par la commission au chapitre III, paragraphe C, par le texte suivant :

« L'Assemblée,

» estimant que sa responsabilité est engagée dans la discussion tempestive des problèmes urgents et essentiels pour l'assainissement politique et économique de l'Europe.

» recommande au Comité des Ministres de bien vouloir envisager une convocation prochaine de l'Assemblée, qui devrait se dérouler pendant l'hiver 1950,

» et de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de ladite session la question de l'admission de l'Allemagne et l'examen des mesures urgentes proposées par le Comité des Ministres et par la commission compétente de l'Assemblée pour faire face à la crise économique. »

¹ Retiré après débats. Voir : Doc. n° 57, rapport; nos 60 à 63, 65 à 67, amendements et compte rendu n° 15.